



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 20 janvier 2015
18 heures 30

EB/MG

N° 001794

**Aménagement Urbain
- Saint Michel prêt à
usage avec M. DUPUY
et M. BORDE**

Affiché le :

Le mardi 20 janvier 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 14 janvier 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle PITON (2e Adjoint) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au Conseil que la commune d'APT est propriétaire d'une réserve foncière sur les hauteurs de Saint-Michel.

Celui-ci a approuvé, par délibération n°153 du 27 septembre 2002, une convention de gestion entre la commune d'APT et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), pour une durée de six ans, portant sur une superficie globale de 14 ha 46 ca afin de régulariser l'exploitation des parcelles 312, 340, 345, 346, 356, 358, 359, 361, 362, 368, 493, 496, 499, 508, 513, 516, 519 et 520 relevant de la section cadastrale E par divers agriculteurs.

Ce principe de mise à disposition d'immeubles ruraux a été reconduit par la mise en place, le 18 novembre 2008, d'une seconde convention, pour une nouvelle période de six ans portant sur les parcelles 312, 345, 346, 356, 359, 361, 362, 368, 496, 499, 208, 516, 519 et 520 relevant de la section cadastrale E représentant une superficie globale de 11 ha 05 a 54 ca.

Par ailleurs, suite à la décision n°339 du 25 août 2010 portant à 14 ha 05 a et 54 ca la superficie globale mise à disposition et couvrant les parcelles 312, 345, 346, 348, 356, 358, 359, 361, 362, 368, 369, 370, 493, 494, 496, 499, 508, 513, 516, 519, et 520 relevant de la section E, un avenant à la convention n°2 a été introduit le 14 septembre 2010.

Cette seconde convention est arrivée à son terme le 31 octobre 2014 et il s'avère que celle-ci ne peut être reconduite une troisième fois.

Aussi, afin de permettre de continuer l'exploitation de ces terres agricoles, il est proposé au conseil de délibérer sur la mise en place d'un prêt à usage, d'une durée de douze mois consécutifs, au profit des agriculteurs exploitants jusqu'alors ces parcelles et intéressés pour poursuivre leurs cultures.

Vu la délibération n°153 du 27 septembre 2002 portant sur la mise en place d'une convention de gestion foncière entre la SAFER Provence-Alpes Côte d'Azur et la commune d'APT,

Vu la convention du 18 novembre 2008 portant sur la seconde convention de mise à disposition d'immeubles ruraux conclue entre la SAFER Provence-Alpes Côte d'Azur et la commune d'APT,

Vu la décision n°339 du 25 août 2010 portant à 14 ha 05 a et 54 ca la superficie globale mise à disposition et couvrant les parcelles 312, 345, 346, 348, 356, 358, 359, 361, 362, 368, 369, 370, 493, 494, 496, 499, 508, 513, 516, 519, et 520 relevant de la section E,

Vu l'avenant du 14 septembre 2010 à la convention n°2 de mise à disposition d'immeuble ruraux conclue entre la SAFER Provence-Alpes Côte d'Azur et la commune d'APT,

Vu la commission d'urbanisme et travaux du 23 septembre 2014,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe de recourir à la mise en place d'un prêt à usage pour les parcelles situées sur les hauteurs de Saint-Michel.

DIT que ces prêts à usage seront consentis à titre gracieux.

PRECISE que la durée de ces prêts à usage sont de 12 mois consécutifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le prêt à usage ci-annexé au profit de Monsieur Christian Borde pour les parcelles 312, 345, 346, 348, 356, 358, 359, 361, 362, 368, 369, 370, 493p, 494, 496, 499, 513, 516, 519, 520 relevant de la section cadastrale E, représentant un superficie totale de 11 ha 89 a 90 ca.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le prêt à usage ci-annexé au profit de Monsieur Michel Dupuy pour la parcelle 508 relevant de la section cadastrale E, représentant une superficie totale de 2 ha 32 a 76 ca.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL